



MASON GRAPHITE INC.

**Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2017 et 2016**

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

Le présent rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels (« Rapport de gestion ») de Mason Graphite Inc. (« nous », « notre », « nos », « Mason Graphite », « Compagnie », « LLG » ou la « Société ») concerne les états financiers intermédiaires résumés non audités pour les trimestres clos les 30 septembre 2017 et 2016 (« États financiers »). Sauf indication contraire, le présent Rapport de gestion fait état de nos activités jusqu'au 23 novembre 2017. Les États financiers de la Société, y compris les chiffres comparatifs, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« NIIF ou IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ou CNCI »). La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées dans la préparation de ses états financiers IFRS, y compris les chiffres comparatifs.

Consentement de personnes qualifiées

Jean L'Heureux, Ing., M. ing., Vice-président exécutif, développement du procédé pour Mason Graphite, et une Personne qualifiée tel que défini par le Règlement 43-101, pour Mason Graphite, était responsable de la vérification des données scientifiques et techniques présentées dans ce rapport de gestion et l'a lu et approuvé.

Sauf indication contraire, les montants présentés dans le présent rapport sont en dollars canadiens. Des renseignements complémentaires, notamment nos communiqués de presse, ont été déposés électroniquement à l'aide du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »). On peut les consulter sur la page de notre profil à www.sedar.com.

AVERTISSEMENT EN MATIÈRE D'ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent Rapport de gestion contient des « renseignements prospectifs », notamment, mais sans s'y limiter, des énoncés relatifs aux cibles à atteindre pour réussir la mise en valeur du projet du Lac Guéret, à l'obtention du financement, aux résultats financiers futurs ou à la performance d'exploitation à venir de la Société et de ses projets, aux cours futurs du graphite et aux rapports futurs entre l'offre et la demande en graphite, aux estimations des réserves et ressources de minerai et à la réalisation de ces estimations, aux calendriers et projections de la production à venir, aux coûts de production, aux dépenses d'investissement, d'exploitation et de prospection, aux calendriers de mise en valeur de gisements nouveaux ou existants et aux frais s'y rapportant, aux calendriers des travaux de prospection futurs et aux frais s'y rapportant, aux besoins de fonds supplémentaires, au fait que la direction estime que la Société disposera de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations et de ses engagements au cours des douze prochains mois, à la réglementation gouvernementale applicable au secteur minier, aux risques d'ordre environnemental, aux dépenses de réclamation, au succès de l'exploitation minière, à l'octroi à la société des permis nécessaires, aux estimations de rendement économique et au potentiel de croissance. De manière générale, mais pas toujours, on reconnaît les énoncés prospectifs à leur champ lexical : planifier, projeter, prévoir, budgéter, attendre, estimer, tenter, anticiper ou ne pas anticiper, croire, etc., ainsi que tout dérivé nominal, adjectival ou d'autre nature de l'un ou l'autre de ces verbes, quelle que soit la forme (positive ou négative), le mode (indicatif ou conditionnel) ou le temps (présent ou futur) de leur énonciation (p. ex., certains événements, résultats ou mesures peuvent ou pourraient être ou seront entrepris, accomplis ou observés). Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs.

Certains énoncés supposent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, de sorte que les résultats et réalisations et le rendement réels de la Société, ou les résultats du secteur d'activités, peuvent différer sensiblement des résultats et réalisations et du rendement futurs, exprimés ou avancés dans ces énoncés prospectifs. Malgré l'achèvement d'une étude préliminaire et une étude de faisabilité positive, rien ne peut garantir la mise en production du projet du Lac Guéret. Les facteurs susceptibles d'influer sur les résultats comprennent les résultats réels des activités de mise en valeur, les retards dans l'exécution du projet; l'incapacité à réunir les fonds nécessaires au franchissement des étapes de mise en valeur et d'achèvement du projet, les incertitudes générales d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social, l'évolution des cours des métaux; l'accès à d'autres sources d'approvisionnement en graphite ou à des métaux de remplacement, la récupération réelle du graphite, les conclusions des évaluations économiques, la révision des paramètres du projet à mesure que celui-ci se précise, les dépenses d'investissement à venir de la société, les

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2016 et 2015
(en dollars canadiens)

variations éventuelles de la teneur en minerai ou des taux de récupération de minerai, le risque que l'usine, l'équipement ou les procédés d'exploitation ne fonctionnent pas comme prévu, les accidents, conflits de travail et autres risques inhérents au secteur minier, l'instabilité politique, les actes de terrorisme, d'insurrection ou de guerre, les retards dans l'obtention de l'aval des pouvoirs publics, dans l'obtention des permis requis ou dans la réalisation des travaux de mise en valeur ou de construction, ainsi que les autres facteurs décrits à la rubrique « *Risque et incertitudes* ». Ces énoncés prospectifs se fondent aussi sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses d'ordre matériel, notamment : l'accès au financement à des taux et selon des modalités acceptables pour la Société, les cours futurs du graphite, l'octroi à la société des permis nécessaires et la mise en valeur du projet conformément aux attentes de la Société, les cours des devises étrangères, le prix et la disponibilité de l'équipement, le respect des délais convenus de livraison ou prestation des biens et services par toutes les parties liées par contrat, l'obtention en temps opportun du crédit d'impôt courant à recevoir du gouvernement du Québec, la bonne marche, le progrès ou l'aboutissement en temps opportun des négociations contractuelles en cours, et enfin l'absence de tout problème d'ordre géologique ou technique inhabituel. Bien que la Société mette tout en œuvre pour cerner les principaux facteurs pouvant être à l'origine d'écarts importants entre les actions, les événements et les résultats décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient empêcher l'atteinte de ceux qui sont anticipés, estimés ou prévus. Les énoncés prospectifs ici présentés sont établis en date du présent Rapport de gestion. La Société n'assume aucune obligation de les mettre à jour, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements ou de résultats à venir ou autrement, à moins d'y être tenue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Il n'est nullement garanti que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs sont susceptibles de différer considérablement de ceux qui y sont prévus.

Les réserves minérales sont la source des 25 ans de vie minière de l'étude de faisabilité publiée le 25 Septembre 2015 (amendée le 29 février 2016) et ne sont pas incluses dans les ressources minérales « en-fosse » mesurées et indiquées de 58,1 Mt ayant une teneur de 16,3% Cg (ayant une définition de forage équivalente). Les réserves minérales et les ressources minérales « en-fosse » sont incluses dans le total des ressources minérales mesurées et indiquées de 65,7 Mt ayant une teneur 17,2% Cg (19,1 Mt de ressources mesurées ayant une teneur de 17,9% Cg et 46,6 Mt de ressources indiquées ayant une teneur de 16,9% Cg) ayant été publiées dans le communiqué de presse de la Société daté du 15 Décembre, 2014. Le point de référence pour l'estimation des réserves minérales est l'alimentation de l'usine. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales, n'ont pas démontré de viabilité économique et ne sont pas incluses dans la vie de la mine ou dans les résultats économiques de l'étude de faisabilité. L'environnement, les permis, les titres, la fiscalité, l'environnement socio politique, le marketing, ou d'autres questions pertinentes peuvent affecter matériellement l'estimation des ressources minérales. En outre, il ne peut y avoir aucune assurance que les ressources minérales dans une catégorie inférieure peuvent être converties à une catégorie supérieure, ou que les ressources minérales peuvent être converties en réserves minérales.

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET SURVOL

Mason Graphite se consacre aux développements du gisement de graphite du Lac Guéret au Québec, au Canada, un gisement dont elle détient 100 % des droits. Ses efforts se concentrent sur le financement et le développement de cette propriété. La Société dispose d'un rapport technique conforme à la Norme canadienne 43-101 pour son estimation des réserves et des ressources minérales et pour une étude de faisabilité sur la propriété du Lac Guéret. Au 30 juin 2017, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet du lac Guéret avaient été établies et que la phase de développement du projet du lac Guéret a donc commencé.

A) PROJET DU LAC GUÉRET

Mason Graphite détient 100 % des droits du gisement de graphite du Lac Guéret situé dans la région de la Côte-Nord, dans le nord-est du Québec.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2016 et 2015
(en dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET SURVOL (SUITE)

B) INGÉNIERIE, APPROVISIONNEMENT, GESTION DE LA CONSTRUCTION ET LA CONSTRUCTION DE LA MINE

Le moment du début de la construction sera principalement dicté par la date d'obtention du décret du gouvernement provincial étant prévu au début de 2018. La mise en chantier sera rapidement possible étant donné que l'ingénierie détaillée de la mine et le travail civil du concentrateur sont suffisamment avancés. Les ordres d'achat pour l'ingénierie de l'équipement de traitement nécessitant un long délai de livraison (tels que des broyeurs) ont été placés chez les fournisseurs.

Tout en avançant l'ingénierie détaillée, Mason Graphite opère sous un modèle de construction par le propriétaire. Parallèlement, la Société évalue également un possible contrat IAC (ingénierie, approvisionnement et construction). Dans les deux modèles, la Société a la pleine surveillance et propriété du projet.

Depuis la publication des résultats de l'étude de faisabilité en 2015, des améliorations ont été apportées à la conception des opérations, notamment : des modifications quant à la disposition des bâtiments sur le site de l'usine afin de réaliser les avantages des travaux géotechniques réalisés en 2015 et 2016 ; la relocalisation du broyeur de la mine vers le site de l'usine ainsi que la rationalisation et simplification du processus sec. Plusieurs autres aspects des opérations ont été optimisés tout au long du travail de pré-exécution et de l'ingénierie détaillée.

De plus, après avoir consulté les communautés locales, la Société a changé de méthode de stockage des résidus d'un bassin de résidus submergé à une filtration des résidus avec empilage à sec, ce qui élimine le risque de rupture de digue. Sur l'ensemble de la durée du projet, l'empilage à sec nécessite moins d'investissement en capital qu'un bassin de résidus car les investissements de maintien sont plus faibles (aucune digue à construire) mais l'investissement initial est plus élevé pour l'usine de filtration et la station de traitement des effluents. Un autre avantage de l'empilage à sec est la possibilité de restaurer la pile de façon progressive.

Considérant tout ce qui précède, l'avancement de l'ingénierie détaillée, les travaux de pré-exécution effectués, les négociations finalisées avec les principaux équipementiers et les coûts d'inflation depuis 2015, l'investissement de construction final devrait être d'environ 200M \$C incluant approximativement 25M \$C initialement prévus dans les investissements de maintien. Conséquemment, ces derniers sont réduits d'autant sur la durée du projet. Cette permutation a un impact marginal sur les résultats économiques du projet.

De plus, la Société travaille avec des partenaires techniques externes pour neutraliser et transformer ces résidus en produits vendables, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les rendements économiques du projet. De plus amples informations sur ce sujet seront communiquées ultérieurement.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2016 et 2015
(en dollars canadiens)

C) ÉTUDE SUR LE GRAPHITE À VALEUR AJOUTÉE

La Société réalise également des travaux détaillés distincts dans le but de pénétrer le marché des produits de graphite à valeur ajoutée. La phase II de l'étude (conception des matériaux et essai de performance sur des grades de graphite pour batteries) a débuté en mai 2016 et est en cours de réalisation en partenariat avec le Conseil National de Recherches du Canada, Corem et des manufacturiers d'équipement. Le marché à valeur ajoutée implique une purification supplémentaire, une micronisation et, dans le cas des matériaux de l'anode pour batteries Li-ion, l'arrondissement et l'enrobage. La phase II devrait durer environ 2 ans. Avec 3 organismes différents (Innovation et Développement Manicouagan, Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada et Ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation du Québec), la Société a obtenu des contributions financières et une subvention de 657 000 \$.

Depuis le début de cette étude, la Société a encouru les dépenses suivantes :

	<u>Produits de graphite à valeur ajoutée</u>		
	<u>Dépenses</u>	<u>Aides gouvernementales</u>	<u>Nettes</u>
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2015	229 246	41 000	188 246
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2016	30 552	9 000	21 552
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017	1 107 683	290 936	816 747
Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017	345 306	151 325	193 981
	1 712 7878	492 261	1 220 526

D) ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Le 3 novembre 2015, la Société a annoncé l'achèvement et le dépôt, auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), de l'étude d'impact sur l'environnement de son projet du Lac Guéret. La préparation de l'étude a été réalisée conjointement par la Société et par les Services environnementaux de la firme d'ingénierie Hatch et représente une étape importante dans le processus d'obtention des permis du projet.

Le document se compose de nombreuses évaluations techniques et fournit une évaluation complète et approfondie des effets prévus du projet sur les milieux biophysiques et humains. Par ailleurs, la Première Nation de Pessamit a participé au processus en partageant leur savoir traditionnel et leurs commentaires sur le contenu de l'étude

En septembre 2017, la Société a été informée par le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) que la Société ne sera pas soumise à une audience publique par le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) pour le projet de graphite du Lac Guéret.

Par conséquent, le ministère terminera maintenant son analyse environnementale du projet et fera rapport au ministre qui transmettra sa recommandation aux membres du Cabinet des Ministres pour une décision du Gouvernement du Québec d'autoriser le projet et à quelles conditions.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2016 et 2015
(en dollars canadiens)

E) RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS

Le 16 juin 2017, la Société et le Conseil des Innus de Pessamit ont signé l'entente Mushalakan, une entente sur les répercussions et les avantages («ERA») découlant de l'entente de coopération entre les parties conclue en 2014.

L'accord Mushalakan, négocié directement entre le conseil de Pessamit et les dirigeants de Mason Graphite, reflète la volonté des parties de travailler en étroite collaboration pour s'assurer que le projet minier de graphite du lac Guéret soit un succès et profite à la communauté de Pessamit et à la population de Manicouagan.

Dans le cadre de l'Accord Mushalakan, les 2 parties s'engagent à développer une stratégie spécifique de formation et d'emploi pour les Pessamiuilnut. Cette stratégie sera élaborée de manière à assurer des possibilités d'emploi à tous les niveaux pour les Pessamiuilnut et à encourager leur maintien et leur avancement dans le cadre du projet. En plus de la stratégie, cet accord permettra aux Innus de Pessamit de participer concrètement au projet, à travers des opportunités d'affaires et garantira des bénéfices financiers et socio-économiques justes et équitables. Ces derniers vont promouvoir et protéger les droits, le mode de vie et la culture des Pessamiuilnut en plus de soutenir le développement économique des générations présentes et futures.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2016 et 2015
(en dollars canadiens)

2. RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Comparaison des trimestres clos les 30 septembre 2016 et 2015

La Société a totalisé des pertes de 2 798 587 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2017. Cela se compare à une perte de 3 592 832 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2016 pour une diminution de 794 245 \$. Vous trouverez ci-après les principales variances :

	Septembre 2017 \$	Septembre 2016 \$	Variance \$	
Rémunération fondée sur des actions	234 202	30 336	203 866	3 240 000 options ont été octroyées en T3-2017 ce qui explique l'augmentation alors que pendant la même période l'an dernier, aucune option significative n'a été octroyée.
Produits de graphite à valeur ajoutée	345 306	-	345 306	La Société a comptabilisé ce montant pour des travaux de produits de graphite à valeur ajoutée.
Aide gouvernementale	(151 325)	-	(151 325)	Relatif aux travaux des produits de graphite à valeur.
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée	630 000	175 000	455 000	Le 29 août 2017, NanoXplore Inc. a complété une transaction de prise de contrôle inversée et devenue cotée à la bourse. L'augmentation s'explique par les frais reliés à la prise de contrôle inversée
Profit à la dilution d'une entreprise associée	(980 000)	-	(980 000)	Au cours du trimestre courant, NanoXplore a complété un placement dans lequel la Société a investi 1 000 000 \$. En tenant du financement, la participation de la Société dans NanoXplore est maintenant de 25% (32% avant) et enregistré un profit à la dilution sur la disposition présumée de sa participation.
Charges financières	2 261 625	2 856 829	(595 204)	Principalement expliqué par le dérivé des débetures convertibles dû à des changements dans les hypothèses d'évaluation (le prix de l'action de LLG a augmenté significativement au cours du trimestre courant). Au cours du trimestre courant, la Société a enregistré une perte de 2 065 973 \$ sur le dérivé tandis que pendant le trimestre correspondant de l'an dernier, une perte de 2 659 439 \$ a été enregistrée.
Divers	458 779	530 667	71 888	
Total	2 798 587	3 592 832	(794 245)	

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

3. SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	30-Sep-17	30-Jun-17	31-Mar-17	31-Dec-16
	T1	T4	T3	T12
	(note 1)	(note 2)	(note 3)	(note 4)
Perte (profit) nette de la période	2,798,587 \$	2,913,372 \$	2,344,346 \$	(143,723 \$)
Perte (profit) par action (de base et diluée)	0.02 \$	0.03 \$	0.020 \$	(0.001 \$)

	30-Sep-16	30-Jun-16	31-Mar-16	31-Dec-15
	T1	T4	T3	T12
	(note 5)	(note 6)	(note 6)	
Perte nette de la période	3,592,832 \$	1,296,317 \$	387,641 \$	1,106,673 \$
Perte par action (de base et diluée)	0.04 \$	0.01 \$	0.01 \$	0.01 \$

note 1: La perte plus élevée s'explique principalement par la perte de 2 065 973 \$ sur le dérivé incorporé enregistrée au cours du trimestre en raison des changements dans les hypothèses d'évaluation (le cours de l'action a augmenté significativement au cours du trimestre) et des travaux sur le graphite à valeur ajoutée (345 306 \$) partiellement compensée par le profit à la dilution d'une entreprise associées.

note 2: La perte plus élevée s'explique principalement par la perte de 1 346 240 \$ sur le dérivé incorporé enregistrée au cours du trimestre en raison des changements dans les hypothèses d'évaluation (le cours de l'action a augmenté significativement au cours du trimestre), des travaux sur le graphite à valeur ajoutée (314 234 \$) et la production de graphite naturel pour les clients et des tests (237 028 \$).

note 3: La perte plus élevée s'explique principalement par la rémunération incitative versée aux dirigeants (325 000 \$), les travaux sur les produits de graphite à valeur ajoutée (524 175 \$) et l'octroi d'options (648 000 \$).

note 4: Le profit exceptionnel s'explique principalement par le gain sur le règlement de la dette de 1 176 353 \$ pour un paiement anticipé et réduit à Quinto et un gain de 588 017 \$ sur le dérivé incorporé enregistré au cours du trimestre en raison de la variation des hypothèses d'évaluation (la valeur du prix de l'action de LLG a baissé au cours du trimestre).

note 5: La perte plus élevée est principalement expliquée par la perte de 2 659 439 \$ sur le composant dérivé enregistré au cours du trimestre dû aux changements des hypothèses d'évaluation (le prix de l'action a significativement augmenté au cours du trimestre).

note 6: La perte plus élevée est principalement due à le composant dérivé de la débenture convertible dû aux changements des hypothèses d'évaluation (le prix de l'action a significativement augmenté). Au cours du trimestre, la Société a réalisé une perte de 378 761 \$.

note 7: La perte moins élevée que la normale est principalement due à un gain de change significatif dû à une hausse significative du dollar canadien au cours du trimestre et à une baisse de la plupart des dépenses générales.

Chaque trimestre a été préparé conformément aux IFRS tel que publiées par le IASB. La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées dans la préparation de ses états financiers intermédiaires résumés selon les IFRS. La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

4. FLUX DE TRÉSORERIE

<u>Entrées et sorties de trésorerie</u>	<u>Trimestres clos les 30 septembre</u>	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement	(772,444)	(555,543)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	28,829	170,282
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(743,615)	(385,261)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	657,000	27,413,143
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2,162,581)	(283,339)
Variation de la trésorerie	(2,249,196)	26,744,543

4. FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Activités opérationnelles

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017, les sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles ont augmenté de 216 901 \$ avant les variations des éléments hors trésorerie comparativement à la même période de l'an dernier (de 555 543 \$ en 2016 à 772 444 \$ en 2017). L'augmentation s'explique principalement par le projet de graphite à valeur ajoutée (193 981 au net de l'aide gouvernementale).

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2017 et 2016, les éléments hors trésorerie ont diminué de 28 829 \$ et de 170 282 \$ respectivement. Pour chacune des périodes, aucune variation inhabituelle n'a été notée.

Activités de financement

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017, les entrées de trésorerie provenant des activités de financement ont été de 657 000 \$ comparativement à des entrées de trésorerie de 27 413 143 \$ pour la période correspondante de l'an dernier. Au cours du trimestre courant, des options ont été exercés pour 657 000 \$. Au cours du trimestre de l'an dernier, la Société a complété un placement privé pour un produit total de 27 778 750 \$ et des honoraires de 1 586 274 \$ ont été payés relativement au placement privé.

Activités d'investissement

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017, les sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement se sont chiffrées à 2 162 581 \$ comparativement à 283 339 \$ pour la période correspondante de l'an dernier. Au cours du trimestre courant, 1 000 000 \$ a été investi dans NanoXplore Inc. et 1 162 582 \$ a été dépensé sur le développement du projet du Lac Guéret. Au cours de trimestre correspondant de l'an dernier, une somme de 340 277 \$ a été dépensée pour le projet du Lac Guéret principalement pour des études de faisabilité et environnementales et 56 938 \$ a été encaissé comme crédit d'impôt minier pour l'année fiscale 2014.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2016 et 2015
(en dollars canadiens)

5. SITUATION FINANCIÈRE

	<u>30 sept. 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>
	\$	\$
Trésorerie	13,204,274	15,453,470
Autres actifs courants	477,496	475,334
Total de l'actif courant	13,681,770	15,928,804
Participation dans une entreprise associée (note 1)	2,229,160	879,160
Immobilisations corporelles	37,914,023	36,619,786
Total de l'actif courant	53,824,953	53,427,750
Total du passif	13,659,466	11,862,245
Capitaux propres	40,165,487	41,565,505

Note 1: La société a investi 1 000 000 \$ dans NanoXplore et enregistré un profit à la dilution sur l'investissement de NanoXplore de 980 000 \$.

6. LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

La propriété du Lac Guéret est à l'étape du développement depuis le 30 juin 2017, ce qui signifie que la Société, sans revenu d'exploitation, dépend entièrement du financement externe pour son programme de développement. Jusqu'à présent, elle a eu recours à l'émission au comptant de capitaux propres, à l'emprunt, aux fonds reçus du Gouvernement du Québec sous forme de crédit d'impôt lié aux ressources et de crédit d'impôt minier pour les frais d'exploration admissibles et aux fonds obtenus des bons de souscription d'action et des options exercées.

Au 30 septembre 2017, la Société avait un fonds de roulement de 12 067 352 \$, son déficit accumulé s'établissait à 33 541 934 \$ et la perte subie s'élevait à 2 798 587 \$ pour le trimestre clos à cette date. Le fonds de roulement comprend un montant de trésorerie de 13 204 274 \$.

Au 30 septembre 2017, la direction estime que la Société dispose des fonds suffisants pour respecter ses obligations, ses dépenses d'opération et pour certaines dépenses de développement au moment de leurs échéances pour les 12 prochains mois. La capacité de la Société à poursuivre ses activités de développement, d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction de son projet du Lac Guéret dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement additionnel, ce qu'elle peut faire de différentes manières, notamment au moyen de partenariats stratégiques, d'ententes de coentreprises, de financement de projet par emprunt, de financement par redevances ou d'autres options offertes par les marchés financiers. La direction cherchera de telles sources de financement additionnel lorsqu'elle en aura besoin. Bien que la direction ait déjà réussi à obtenir du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle y parviendra à l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces mesures seront offertes à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour cette dernière.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Pour une description détaillée des instruments financiers et de la gestion du risque associés à la Société et à ses activités, se reporter à la note 18 « Instruments financiers et gestion des risques » des états financiers audités pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016 et la note 8 des états financiers intermédiaires résumés pour les trimestres clos les 30 septembre 2017 et 2016. La Société n'a pas connaissance de changements importants quant aux instruments financiers et la gestion des risques présentés en ces dates.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2016 et 2015
(en dollars canadiens)

8. ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS

En date du présent Rapport de gestion, la Société n'a pas d'arrangements non comptabilisé.

9. TRANSACTIONS PROPOSÉES

En date du présent Rapport de gestion, la Société n'envisage pas de conclure de transactions majeures.

10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Pour une description détaillée des transactions entre parties liées, se reporter à la note 7 « *Transactions entre parties liées* » des États financiers.

En plus de la note 7 des États financiers, veuillez trouver les informations suivantes:

- Scott Moore :
 - a une influence significative sur la société 2227929 Ontario Inc.
- Benoît Gascon :
 - est lié à Gestion GBG Inc.;
 - est président du conseil d'administration de Groupe NanoXplore Inc.

11. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE

Pour une description détaillée des jugements et estimations comptables d'importance critique, se reporter à la note 3 « *Jugements et estimations comptables d'importance critique* » des états financiers audités pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016. La Société n'a pas eu à faire de jugements, d'estimations et d'hypothèses significatifs dans des domaines autres que ceux mentionnés dans les états financiers audités pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016.

12. NOUVELLES NORMES COMPTABLES IMPORTANTES

Aucune politique comptable significative n'a été adoptée durant ce trimestre.

Pour une description détaillée des nouvelles normes comptables importantes adoptées, se reporter à la note 2 « *Sommaire des principales méthodes comptables* » des états financiers audités pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2016 et 2015
(en dollars canadiens)

13. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 23 novembre 2017, la Société a:

- a) 115 780 145 actions ordinaires émises et en circulation;
- b) 8 958 333 options en circulation expirant entre le 23 avril 2018 et le 13 mars 2022 et à des prix d'exercice variant de 0,38 \$ à 1,27 \$ (le prix d'exercice moyen pondéré est de 0,83 \$). Si les options étaient exercées, 8 958 333 seraient émises pour un montant de 7 422 833 \$;
- d) des débetures pour 3 950 000 \$ convertibles en actions ordinaires à un prix de conversion de 0,845 \$ expirant le 11 juin 2019. Si les débetures étaient converties, 4 674 556 actions ordinaires seraient émises.

14. RISQUES ET INCERTITUDES

Les activités de la Société sont de nature spéculative en raison du degré élevé de risque inhérent à l'acquisition, au financement, à l'exploration, au développement et à l'exploitation de toute propriété minière. Ces facteurs de risque menacent les résultats d'exploitation de la société et peuvent entraîner des situations qui contrastent considérablement avec le contenu des énoncés prospectifs qui la concernent.

Pour une description détaillée des risques et incertitudes, se reporter à la section « Risques et incertitudes » du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 juin 2017 et 2016. La Société n'a pas connaissance de changements défavorables importants quant aux risques et incertitudes présentés en cette date.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2016 et 2015
(en dollars canadiens)

15. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

L'équipe de direction répond des renseignements figurant au présent Rapport de gestion, notamment les états financiers audités. Dans le cadre de leur préparation, elle doit parfois se fonder sur des estimations en vue de déterminer la valeur attendue de certains actifs ou éléments de passif. L'équipe de direction est d'avis que lesdites estimations ont été établies de bonne foi et sont bien expliquées dans les États financiers.

Contrairement aux dispositions du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (« NI 52-109 »), l'attestation de base pour émetteur émergent ne comprend aucune déclaration relativement à l'établissement et au respect des contrôles et des procédures de communication ni des contrôles internes en matière de rapports financiers. Plus précisément, les responsables de la certification qui remplissent ledit certificat ne déclarent rien relativement à la tenue de ce qui suit :

- quelque contrôle ou autre procédure visant à prouver de façon raisonnable que les renseignements que la société doit présenter dans ses rapports annuels, intermédiaires ou autres soumis en vertu des lois sur les valeurs mobilières sont enregistrés, traités, résumés et présentés selon les délais que prescrivent les lois;
- quelque processus attestant de façon raisonnable la fiabilité des rapports financiers ni la préparation des États financiers aux fins de diffusion externe conformément aux PCGR de la société.

Il incombe aux responsables de la certification de la société de veiller à la mise en place de processus les informant convenablement afin de soutenir les déclarations figurant au certificat. Les investisseurs doivent savoir que la conception et la mise en place de tels processus par ces responsables, au service d'un émetteur émergent, sont soumises à des limites quant à la rentabilité.

Les contrôles et procédures de communication et les contrôles internes en matière de rapports financiers selon le Règlement 52-109 peuvent entraîner des risques pour la qualité, la fiabilité, la transparence et la promptitude des rapports intermédiaires, annuels et autres en vertu des lois sur les valeurs mobilières.

16. APPROBATION

Le conseil d'administration supervise les activités de la direction à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes par l'entremise d'un comité d'audit. Celui-ci rencontre la direction chaque trimestre et les auditeurs indépendants chaque année afin d'examiner la portée et les résultats de l'audit annuel ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires résumés et tout autre rapport financier ou contrôle interne avant l'approbation du conseil d'administration et la distribution aux actionnaires. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers intermédiaires résumés non audités pour les trimestres clos les 30 septembre 2017 et 2016 et la déclaration figurant au présent Rapport de gestion.